

48 - Subventions aux associations - «Antenne Petite Enfance» et «Accueil Famille Pergaud»

M. ALLEMANN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :

Il est proposé de verser des subventions aux associations suivantes :

- 1 300 € à l'Association «Antenne Petite Enfance» pour ses activités de soutien des familles dans leurs missions éducatives et pour son rôle de centre de ressources sur les questions de parentalité,

- 1 500 € à l'Association «Accueil Famille Pergaud» pour ses activités de fin d'année et l'accompagnement des détenus dans la préservation de leur relation avec leur famille.

En cas d'accord, la somme totale, soit 2 800 €, sera prélevée sur la ligne de crédit 65.522/6574 CS 10063.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement des subventions de 1 300 € à l'Association Antenne Petite Enfance et de 1 500 € à l'Association Accueil Familles Pergaud,

- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention Antenne Petite Enfance.

«**M. LE MAIRE** : Pas de remarque, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.